

VILLE de MENTON

(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 111/23

Service public des Bains de Mer

Exploitation de 11 lots de plage en 9 établissements situés

sur le domaine public maritime artificiel de la Plage des Sablettes

Approbation de 4 sous-concessions de ces établissements de plage :

SAS Les Sablettes Beach pour le lot 2, SARL La Traverse pour le lot 4, M Thibault

MARTIN pour les lots 5/6 et la SARL Dolce Vita pour les lots 10/11

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Septembre, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 21 Septembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, *sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire*

Présents :

M. Yves JUHEL – M. Patrice NOVELLI - Mme Stéphanie JACQUOT – M. Nicolas AMORETTI (*jusqu'à 21h*) – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Marinella GIARDINA – M. Florent CHAMPION
Mme Joanna GENOVESE – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – M. Emmanuel RAVIER –
Mme Dominique ARTIERI – Mme Maria Magdalena TOMASI – Mme Isabelle THOUVENOT –
Mme Carmela CARTARRASA – Mme Julie MACARI – Mme Ornella GALTIER – M. Julien TABOUE –
Mme Rose-Mary MORENA – M. Michel FEVRIER – Mme Patricia MARTELLI (*jusqu'à 22h25 - affaire n° 29*) –
M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO –
M. Jean-Christophe STORAI – M. Anthony MALVAULT –
Mme Pascale VERAN

Pouvoirs :

Mme Sylviane ROYEAU à M. Patrice NOVELLI
M. Nicolas AMORETTI à Mme Dominique ARTIERI (*à partir de 21h*)
Mme Elodie ROBERT à M. Patrick CALVI
Mme Isabelle ALMONTE à M. Jean-Claude ALARCON
Mme Floriane CAZAL à Mme Marinella GIARDINA
M. Eric FORMENTO à M. Henri SCANDOLA
M. Dominique NICOLAÏ à M. Florent CHAMPION
M. Hervé VIALONGA à Mme Joanna GENOVESE
Mme Martine CASERIO à Mme Patricia MARTELLI (*jusqu'à 22h25 – affaire n° 29*)
M. Marcel CAMO à M. Daniel ALLAVENA

Étaient absents :

M. Mathieu MESSINA
Mme Patricia MARTELLI (*à partir de 22h25 – affaire n° 30*)
Mme Martine CASERIO (*à partir de 22h25 – affaire n° 30*)

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :

Séance du 27 Septembre 2023

Délibération n° 111/23

OBJET : Service public des bains de mer - exploitation de 11 lots de plage en 9 établissements situés sur le domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes.
Approbation de quatre sous-concessions de ces établissements de plage : SAS LES SABLETTES BEACH pour le lot 2, SARL LA TRAVERSE pour le lot 4, M. Thibault MARTIN pour les lots 5/6, et SARL LA DOLCE VITA pour les lots 10/11

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous expose dans le rapport ci-joint, le rappel de procédure, les motifs du choix des délégataires et l'économie globale des contrats

Par délibération du 16 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de Délégation de Service Public afin d'assurer la continuité du service public local d'accueil touristique et balnéaire par la mise en place de structures capables de répondre à la demande de la clientèle de la station dans le respect des normes spécifiques exigées pour chaque équipement.

Après la mise en œuvre de la procédure réglementaire, la commission de Délégation de Service Public dans les séances des 21 avril et 16 mai 2023 a examiné les candidatures et les offres des candidats et a proposé à Monsieur le Maire d'engager toute discussion avec les candidats suivants :

- SAS LES SABLETTES BEACH pour le lot 2,
- SARL LA TRAVERSE pour le lot 4,
- M. Thibault MARTIN pour les lots 5/6,
- SARL LA DOLCE VITA pour les lots 10/11.

Après négociation et examen des services proposés, des moyens matériels et humains affectés à l'exploitation, nous avons pu nous assurer de l'aptitude des candidats à exécuter les missions de service public et les prestations prévues au cahier des charges. Les propositions financières sont équilibrées. Pour les investissements à réaliser par les candidats, ceux-ci apportent les garanties nécessaires à la viabilité de leur dossier financier. Les tarifs de service public, tels que définis au cahier des charges, s'inscrivent dans une fourchette correspondant au contexte local.

Il est proposé de retenir l'offre de ces quatre candidats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et s, et L.2224-1 et s,

VU le Code de la Commande Publique et sa troisième partie législative et réglementaire sur les concessions,

VU la délibération du Conseil Municipal de Menton du 16 septembre 2021 relative au lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'attribution des plages,

VU les procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public portant agrément des candidats admis à présenter une offre et avis sur les offres remises,

VU le rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie globale du contrat,

VU l'exposé du présent rapport,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 septembre 2021,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 Septembre 2023,

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- approuver le choix des délégataires de service public sur la plage des Sablettes à MENTON : SAS LES SABLETTES BEACH pour le lot 2, SARL LA TRAVERSE pour le lot 4, M. Thibault MARTIN pour les lots 5/6, SARL LA DOLCE VITA pour les lots 10/11 ;
- approuver les contrats de Délégation de Service Public ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

LE CONSEIL

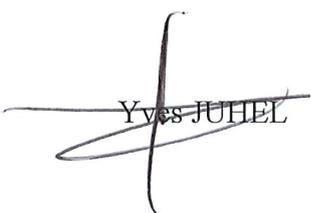
après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
L'Adjoint au Maire,


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Yves JUHEL

Visa de la préfecture :